

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 10 Février 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix février à dix-huit heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Patrick MAUNAS

Date de la convocation : Jeudi 21 Janvier 2021

Secrétaire de séance : Monsieur André BENOS

Présents : MM. ARRIBERE Daniel, BALDAN Patrick, Mme BONNEFON Catherine, MM. BOURREZ Alain, CAZALETS Henri, LARCO Jean-Claude, MINART François, BERGES Paul, BERGEZ Eric, BERNOS André, CASABONNE Pierre, CAZENAVE-LAROCHE Didier, Mme CLOT Marthe, MM.COUSTET Jean-Claude, FROSSARD Etienne, Mmes GARCES Cathy, GAUCHER Michelle, HAENSEL Michèle, MM. HOEPFFNER Michel, JOUSSAUME Patrick, MAUNAS Patrick, MEDOUMERERE Daniel, MIRANDE David, ORONOS Patrick, LAGRANGE Jérôme, LASSERRE-BISCONTE Albert

Suppléants :

Pouvoirs : M. FLORENCE Jean-Philippe à M.CAZENAVE-LAROCHE Didier
M. LARRICQ Cédric à M. MAUNAS Patrick

Excusés/absents : Mme CHOPIN Marjorie, MM. FRANÇAIS Hubert, GRECHEZ-CASSIAU Roland, TARDAN Emile, CABANNES Jean-Maurice, CASABONNE Jean, DEVALS Gérard, LOMPRES Frédéric, Mme ROSSI Brigitte

Délibération N°2021_0206 – ASSURANCE STATUTAIRE

Rapport n°6 du 10.02.2021 : rapporteur : Mme Michelle GAUCHER

Il est rappelé à l'Assemblée les obligations statutaires des collectivités publiques concernant la protection sociale de leurs fonctionnaires affiliés à la CNRACL et agents relevant du Régime Général de Sécurité Sociale.

Pour garantir ces risques, les collectivités peuvent conclure un contrat d'assurance.

Le Centre de Gestion a conduit un appel à la concurrence pour parvenir à un contrat groupe mutualisant les risques au niveau du Centre de Gestion.

Le Centre de Gestion, après avoir mis en œuvre la procédure prévue par le Code de la commande publique, a retenu la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) ASSURANCE comme assureur et SOFAXIS comme courtier gestionnaire.

Deux contrats sont proposés :

un contrat concernant les **fonctionnaires relevant de la CNRACL** :

Le taux d'assurance est fixé à **5,93%** et comprend **toutes les garanties** : Décès + Accident de service et maladie professionnelle (CITIS) + Longue maladie et longue durée + Maternité-Adoption-Paternité et accueil de l'enfant + Maladie ordinaire avec franchise de 15 jours par arrêt de travail dans le seul cas de la maladie ordinaire + Infirmité de guerre

un contrat concernant les **agents relevant du Régime Général de la Sécurité Sociale** (effectuant plus ou moins de 150 heures de travail par trimestre) :

Le taux d'assurances est fixé à **0,9 %**. et comprend **toutes les garanties**: Accident de travail et maladie professionnelle + Grave maladie + Maternité-Adoption-Paternité et accueil de l'enfant + Maladie ordinaire avec franchise par arrêt de travail de 15

jours, dans le seul cas de la maladie ordinaire

Dans les deux cas, il s'agit de contrats en capitalisation (l'assureur poursuit l'indemnisation même après la fin du contrat, pour les sinistres survenus en cours de contrat).

La base d'assurance est déterminée par la collectivité. Elle comprend le traitement de base et la nouvelle bonification indiciaire auxquels peuvent s'ajouter les indemnités et tout ou partie des charges patronales.

La collectivité a intérêt à intégrer cette démarche de mutualisation compte tenu du niveau de garantie prévu dans le contrat (tous les risques sont couverts, avec une franchise de 15 jours pour la seule maladie ordinaire).

Les nouveaux contrats prennent effet **au 1^{er} janvier 2021** pour une **durée de 5 ans** avec un maintien des taux garantis pendant 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **ADOPTE** Le présent rapport
- **DECIDE** l'adhésion aux deux contrats d'assurance groupe proposés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 5 ans,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document à intervenir à cette fin.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte Marie, le 10 Février 2021

Le Président
Patrick MAUNAS

<u>Membres en exercice</u>	37
<u>Membres présents :</u>	26
<u>Nombre de votants :</u>	28
POUR :	28
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

